

PILOTE : CONDITIONS POUR LE RESTER ET VOLER

LICENCE BB

Piloter sur avion monomoteur à pistons avec licence BB, il vous faut :

- B** ✳ La licence BB en état de validité (validité de la licence BB : **DEUX ANS**)
- B** ✳ L'aptitude médicale : validité médicale (indépendante de la licence) :
(cinq ans pour les moins de 40 ans - deux ans de 40 à 50 ans et un an pour les plus de 50 ans).
⇒ Si détenteur d'une ou plusieurs autorisations additionnelles, vérifier les dates de validité, elles peuvent être permanentes ou limitées dans le temps.

CONDITIONS DE RENOUELEMENT

(licence nationale, pas de distinction pour prorogation et renouvellement)

- ⇒ 10 heures de vol en qualité de CDB dans les 12 derniers mois (au jour de la demande) et Visa de l'Autorité aéronautique. Si conditions non réalisées, contrôle de compétence avec un instructeur (FI).

LICENCE LAPL

Piloter sur avion monomoteur à pistons avec licence LAPL, il vous faut :

- ✳ La licence LAPL avec les conditions d'exigence en matière d'expérience récente (voir ci-dessous) ;
- ✳ L'aptitude médicale : validité : cinq ans pour les moins de quarante ans, deux ans pour les plus de quarante ans.

EXIGENCES POUR UTILISATION DE SA LICENCE LAPL

Dans les vingt quatre derniers mois, il vous faut avoir effectué :

- ⇒ 12 heures de vol en qualité de commandant de bord ET
⇒ un cours de remise à niveau avec vol d'une durée minimale d'une heure avec un instructeur (FI ou CRI)

Si l'une des deux conditions précédentes n'a pas été réalisée, il vous faut :

1er cas : Soit effectuer sous supervision d'un instructeur, le complément de vol permettant de répondre aux exigences de l'exercice du privilège, à savoir :

- ⇒ 12 h de vol dans les 24 derniers mois et un vol de remise à niveau d'une heure avec un FI ou CRI.

2ème cas : Soit subir un contrôle de compétences avec un examinateur (FE) avant de pouvoir reprendre l'exercice des privilèges de leur licence.

LICENCE PPL

Piloter sur avion monomoteur à pistons avec licence PPL, il vous faut :

- ✳ La licence PPL (validité à vie mais n'utilisable que si une qualification (t ou h) et certificat médical sont valides) ;
- ✳ La qualification SEP (terrestre ou hydravion correspondante) en état de validité ;
- ✳ L'aptitude médicale : validité : 5 ans pour < 40 ans, 2 ans de 40 à 50 ans et un an pour > de 50 ans.

CONDITIONS DE PROROGATION DE LA QUALIFICATION SEP

Acte effectué avant la fin de validité de la qualification SEP.

1er cas : Soit dans les douze derniers mois, il vous faut avoir effectué douze heures de vol avec :

- ⇒ au moins six heures de vol en qualité de commandant de bord ;
⇒ 12 décollages et 12 atterrissages ;
⇒ une formation de maintien de compétences avec vol d'une durée minimale d'une heure avec un instructeur.

Note : Ce vol d'une heure peut faire partie des douze heures requises.

2ème cas : Soit, si le pilote a subi dans ces derniers douze mois un contrôle de compétences pour toute autre qualification de classe ou de type, avoir réalisé :

- ⇒ 12 heures de vol sur un monomoteur à pistons avec
⇒ au moins six heures de vol en qualité de commandant de bord et
⇒ 12 décollages et 12 atterrissages.

(Pas de vol de maintien de compétences d'une heure avec un instructeur FI ou CRI dans ce cas)

3ème cas : Soit effectuer dans les trois derniers mois un contrôle de compétences avec un examinateur (FE)

(Si réussite pas de changement de date de fin de la validité de la qualification en cours).

(Si échec, perte des privilèges de cette qualification jusqu'à réussite complète du test en vol).

CONDITIONS DE RENOUELEMENT DE LA QUALIFICATION SEP

Acte effectué après la fin de validité de la qualification SEP.

Le renouvellement de la qualification SEP requiert un contrôle de compétence avec un FE et éventuellement une remise à niveau (certificat d'attestation) en fonction de l'expérience du pilote de la complexité de l'avion et du temps écoulé depuis la fin de validité. Commission Formation FFA